

ÉCOLE INCLUSIVE ET QUALITÉ DE SERVICE

RENTRÉE 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les constats

Evolution nationale des prise en charges entre 2017 et 2019



Un parcours personnalisé de scolarisation complexe



DIAGNOSTIC AVEC L'ENTRÉE À L'ÉCOLE



ENTRÉE À L'ÉCOLE



Difficultés singulières : signalement aux parents & 1er diagnostic par l'école



Démarche de reconnaissance du handicap

Confrontation progressive à la prise en charge du handicap : démarches, acteurs, dispositifs...



Démarches liées à la scolarisation adaptée

PROCESSUS D'ACCEPTATION DU HANDICAP

Les chiffres clés de l'académie de Lille

Elèves accompagnés par une aide humaine

Elèves en situation de handicap 1er degré en scolarisation individuelle

2,55 %

2,50 %

43,31 %

1,66 %

3,33 %

Elèves en situation de handicap 1er et 2nd degrés en scolarisation individuelle et collective

Elèves en situation de handicap 2nd degré en scolarisation individuelle

Elèves en situation de handicap en scolarisation collective (ULIS école-collège-lycée)

Circulaire rentrée inclusive

(BO N°23 du 6 juin 2019)



1 INSTITUER UN SERVICE DEPARTEMENTAL ECOLE INCLUSIVE



2 ORGANISER LES PIAL : POLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS



3 MIEUX ACCUEILLIR LES PARENTS ET MIEUX SCOLARISER LES ELEVES



4 RECONNAITRE LE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS, LES SOUTENIR ET DEPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION ACCESSIBLE



5 RENFORCER L'APPARTENANCE DES AESH A LA COMMUNAUTE EDUCATIVE



6 SIMPLIFIER LES DEMARCHES POUR TOUS



7 MIEUX SUIVRE LES PARCOURS INCLUSIFS ET EVALUER LA QUALITE DES ACTIONS



Service public école inclusive

Mettre en oeuvre
l'accompagnement des
élèves en situation de
handicap

Mise en place des PIAL
en établissant une carte
académique

Pilotage départemental des
PIAL (VADEMECUM)

Créer une cellule
d'accueil, d'écoute et de
réponse pour les
familles
A partir de juin 2019

Gestion et
recrutement des AESH
par le SAGERE

Expérimentation d'un PIAL
renforcé avec médico-social

SERVICE PUBLIC ÉCOLE INCLUSIVE

*Organisation académique, mise en oeuvre, suivi et évaluation
de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs,
dont les élèves en situation de handicap*

APPORTER DE LA SOUPLESSE DANS
L'ORGANISATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

ETABLIR LES EMPLOIS
DU TEMPS DES AESH



LES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS

OBJECTIF : COORDONNER LES
MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT
HUMAIN EN FONCTION DES
BESOINS DES ÉLÈVES EN
SITUATION DE HANDICAP À
L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE
DÉTERMINÉ REGROUPANT DES
ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS.

METTRE EN OEUVRE LES RÉPONSES
ADÉQUATES : AIDE HUMAINE,
PÉDAGOGIQUE, ÉDUCATIVE OU
THÉRAPEUTIQUE, GROUPES DE
PERSONNES RESSOURCES, MPA



LES PIAL SONT PILOTES ET
COPILOTES PAR LE CHEF
D'ÉTABLISSEMENT ET
PAR L'IEN 1er DEGRÉ



MOBILISER L'ENSEMBLE DU
PERSONNEL POUR IDENTIFIER LES
BESOINS DES ÉLÈVES

ACCÉDER À L'AUTONOMIE
DES ÉLÈVES

RENDRE EFFICIENT LES
ENSEIGNEMENTS



Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves



Informar les familles, d'une manière générale, sur les dispositifs existants dans l'académie en les orientant sur l'espace école inclusive



Création d'une cellule départementale d'écoute et de réponse (24h) aux parents créée dans chaque DSDEN

Dans chaque école et établissement scolaire mettre en place des réunions d'information de pré-rentrée à destination de l'équipe éducative sur la scolarisation des élèves en situation de handicap

Organiser, dès que possible à la rentrée, un entretien avec la famille, l'enseignant de la classe, et le ou les AESH.
Création d'un parcours inclusif

Reconnaitre le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible

Utilisation de la plateforme Cap Ecole Inclusive (ressources pédagogiques).

Premier degré : cibler 6h sur les 48h relevant de l'ORS pour réunion avec les parents ou de synthèse

Second degré : échanges entre les enseignants et les parents . (Cette concertation relève des missions liées au service d'enseignement)

Au cours des journées de pré-rentrée, les enseignants et les AESH bénéficieront d'une information sur le plan de formation continue de l'académie, de Cap Ecole Inclusive et de l'Espace Ecole Inclusive

Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative

Les AESH participent au travail collectif des écoles et des établissements.

01

Attribution d'une adresse fonctionnelle de courrier électronique, d'un casier en salle des professeurs.

02

AESH FAIT PARTIE
INTEGRANTE DE
L'EQUIPE
EDUCATIVE

03

LES AESH ont à leur disposition tous les documents de suivi de l'élève. Ils sont associés aux ESS.

Simplifier les démarches pour tous

01

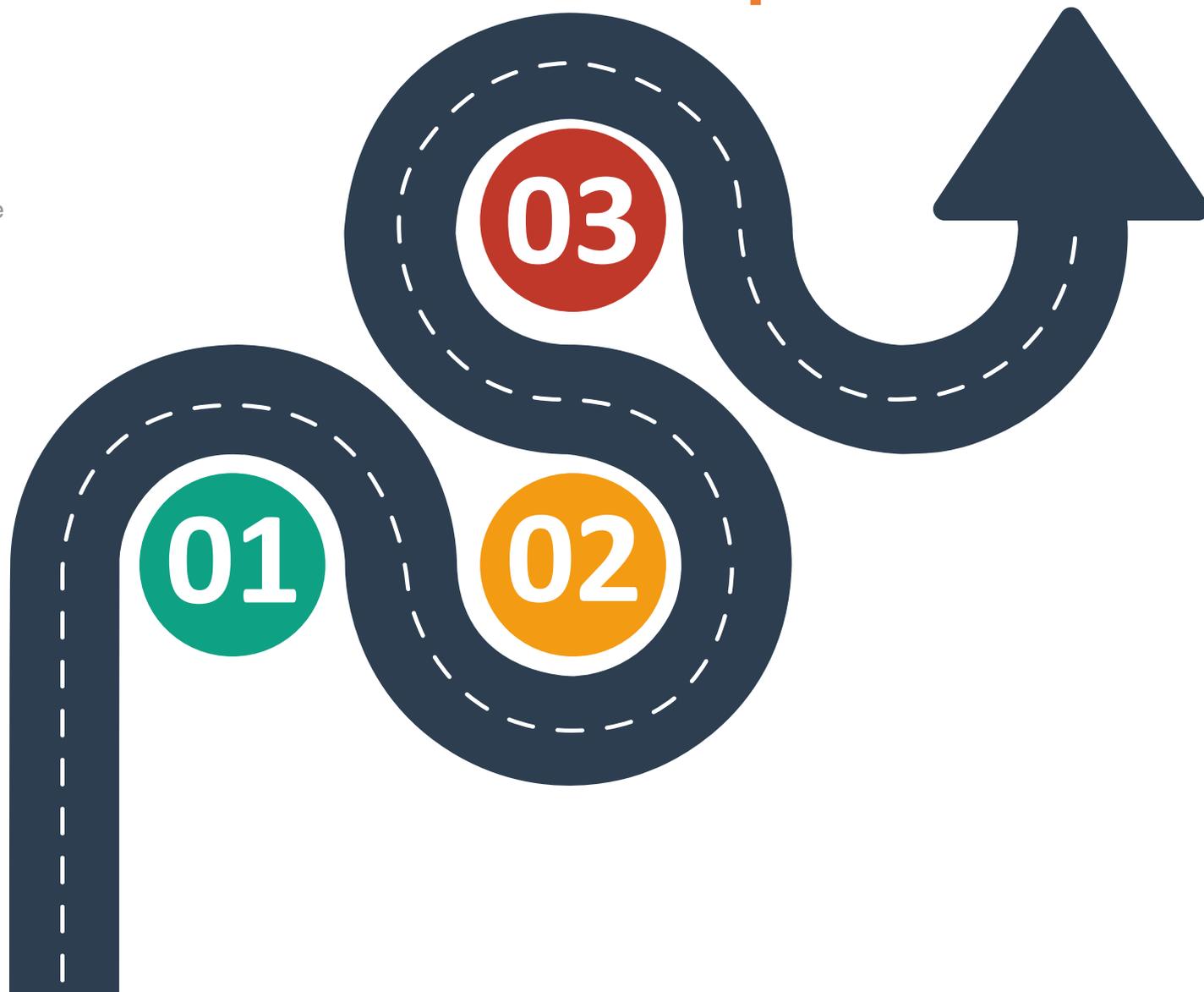
Simplification des procédures de demande d'aménagements d'examen

02

Attribution MPA sur 5ans en proposant une prise en main des outils pédagogiques

03

Mise en oeuvre d'un livret de parcours inclusif



Démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue de la qualité de l'éducation inclusive



01

02

Aide pour partager un diagnostic, formaliser des objectifs, expliciter la manière de les atteindre et mesurer leur progression

Mieux suivre
les parcours inclusifs
et évaluer
la qualité des actions

Elaboration diversifiée de l'offre de formation, de la différenciation pédagogique, de l'organisation de l'aide humaine, du projet d'établissement, du contrat d'objectifs au service du processus inclusif

03

04

Création d'une commission départementale de suivi des projets de scolarisation présidée par l'IA DASEN

En route...



Pour une rentrée
pleinement inclusive
en 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

